

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/013/2.2

Feuillet n° 014

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 4 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Vice-Président.

Date de convocation : 29 janvier 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	43
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND ; Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY,

Excusés : Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Sébastien LUNEAU, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Alexandra DUMAS, Marc CHAPON, Mattia TRENTEMONT, Jean-Michel LAGORCE, Frédéric GAUTHIER donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Fabien JAUBERT, Sabine MALARD donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Maud MANIERE donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

OBJET : Expérimentation du dépôt dématérialisé des Certificats d'Urbanisme d'Information et Opérationnel via le guichet unique durant l'année 2021

Vu l'article L112-8 du Code des relations entre le public et l'administration (CPRA) qui institue la possibilité pour les usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE).

Vu l'article L423-3 du code de l'urbanisme,

AR PREFECTURE

024-200041150-20210204-DE2021013-DE
Regu le 11/02/2021

Le Président expose à l'assemblée que de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite Loi ELAN et les objectifs de simplification des relations entre les usagers et l'administration impliqueront petit à petit la nécessité pour les collectivités quel que soit leur taille de proposer un service de dépôt dématérialisé des demandes d'autorisations d'occupation des sols.

L'article L423-3 du code de l'urbanisme dispose que "Les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022.

Le Président expose à l'assemblée la volonté des communes de Condat sur Vézère, Thenon et La Bachellerie conjointement avec le service instructeur de la communauté de communes d'expérimenter le dépôt dématérialisé des Certificats d'Urbanisme d'Information et Opérationnel via le guichet unique proposé par l'Agence technique départementale (ATD24) durant l'année 2021.

En effet, cette téléprocédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme."

Il expose à l'assemblée le fonctionnement/le principe de ce guichet unique.

Il propose que cette expérimentation proposée aux pétitionnaires puisse être enclenchée sous forme expérimentale dès cette année via le guichet unique <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE de mettre en place** cette expérimentation pour les communes volontaires par anticipation dès cette année
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cet effet,

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 11/02/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE
024-200041150-20210204-DE2021013-DE
Regu le 11/02/2021

